Aucune personne désignée par un Directeur pour remplir les fonctions de Zélatrice du Cœur de Jésus, ne devrait avoir à attendre plus de six mois pour recevoir son *Diplôme* et sa *Croix-médaille*, à moins que des obstacles sérieux ne s'y opposent.

Les Rév. Directeurs locaux sont donc respectueusement priés de vouloir bien transmettre, ou faire transmettre par les Secrétaires, au Directeur diocésain ou, à son défaut, au Directeur supérieur, les noms des personnes qu'ils jugeront dignes d'être promues, afin que leurs Diplômes soient préparés et expédiés en temps opportun. — Les Trésoriers ou Trésorières voudront bien ausssi nous demander d'avance les Croix-médailles requises pour la réception. (1)

Chaque personne est invitée à se procurer sa Croix-médaille chez le Trésorier ou la Trésorière, à moins que le Conseil ne décide de les donner gratuitement, s'il en a le moyen.

Les anciens Zélateurs et Zélatrices devraient tous assister à la réception, afin d'y renouveler leur Consécration au Sacré-Cœur. Cette rénovation devrait se faire quand même il n'y aurait pas de réception.

L'on trouvera le *Cérémonial* de la réception et du renouvellement de la Consécration au chapitre VII du *Guide des Zélatrices*.

Les Zélateurs et Zélatrices *isolés*, c'est-à-dire qui ne relèvent que du Directeur diocésain ou supérieur, parce qu'il n'y a pas de centre régulièrement établi dans leurs localités, auront à s'adresser directement au Directeur diocésain ou à nous pour avoir leurs Diplômes et leurs Croix-médailles.

III.—BULLETIN D'ABONNEMENT

Nos Abonnés trouveront dans leur MESSAGER de ce mois un bulletin d'abonnement à nos diverses publications. Ils voudront bien le remplir en mettant, en face de chaque titre, le nombre des livraisons qu'ils désirent recevoir pour l'année 1893 et en rayant les autres.

⁽¹⁾ Voir les prix de ces Croix-médailles sur la couverture, ci-après.